

Directives relatives à la COVID-19 pour les établissements de garde d'enfants : Collecte et utilisation du statut vaccinal relatif à la COVID-19 pour faciliter les renvois provisoires de cohorte

Politique de vaccination contre la COVID-19

Le Bureau de santé publique de Toronto encourage les établissements de garde d'enfants à élaborer une politique de vaccination contre la COVID-19 pour le personnel et les enfants. Les centres de garde d'enfants devraient envisager d'inclure la divulgation volontaire du statut vaccinal de tous les membres du personnel et des enfants dans leur politique de vaccination contre la COVID-19 afin de s'assurer que les membres du personnel et les enfants qui sont entièrement vaccinés ne sont pas renvoyés de l'établissement de garde en cas de renvoi provisoire d'une cohorte lorsqu'il y a exposition à la COVID-19 dans l'établissement de garde d'enfants.

Définition de « entièrement vacciné » avec un vaccin contre la COVID-19

En Ontario, on considère que vous êtes « entièrement vacciné » si vous avez reçu : (i) La série complète d'un vaccin contre la COVID-19 autorisé par Santé Canada, ou toute combinaison de tels vaccins (par exemple, Pfizer, Moderna, AstraZeneca), (ii) Une ou deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada, suivies d'une dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 autorisé par Santé Canada, ou (iii) Trois doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada. Dans tous les cas, vous devez avoir reçu votre dernière dose du vaccin contre la COVID-19 depuis au moins 14 jours.

Pourquoi recueillir des informations sur la vaccination contre la COVID-19?

Les membres du personnel/les enfants qui ne présentent pas de symptômes et qui sont entièrement vaccinés (si admissible) avec un vaccin contre la COVID-19 ne peuvent pas être obligés de s'auto-isoler en tant que contact étroit d'un cas de COVID-19. Il est recommandé aux exploitants de services de garde de suivre le [guide de décision COVID-19 provisoire à l'intention des exploitants de services de garde d'enfants pour placer les cohortes en auto-isolement](#), qui explique quand renvoyer les cohortes touchées tout en permettant à celles qui sont entièrement vaccinées de continuer à fréquenter le service de garde tant qu'elles ne présentent pas de symptômes. Tous les jours, le [personnel](#) et les [enfants](#) devront toujours se soumettre à l'outil de dépistage de la COVID-19, confirmant qu'ils ne présentent pas de symptômes.

Collecte et vérification du statut vaccinal relatif à la COVID-19

Les centres de garde devraient envisager de demander le statut vaccinal au moyen d'un [récépissé de vaccination](#). Lorsqu'un récépissé de vaccination n'est pas disponible, par exemple si la vaccination a eu lieu à l'extérieur de l'Ontario, les centres de garde devraient envisager d'utiliser un formulaire qui comprend le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'enfant, demande s'il a reçu une série complète de vaccins (si admissible), de quel vaccin il s'agit et la ou les dates de vaccination selon qu'il s'agit d'une série de vaccins à deux doses ou à une dose. Voir l'annexe A ci-dessous pour un gabarit type.

Le statut vaccinal relatif à la COVID-19 est une information de santé personnelle et les centres de garde doivent demander leur propre avis juridique sur la collecte, le stockage et l'utilisation de cette information de santé personnelle conformément à la législation en vigueur. Cela comprend tous les formulaires utilisés pour recueillir les informations personnelles sur la santé.

Obtenir un récépissé de vaccination

Les membres du personnel du service de garde/les enfants peuvent télécharger les récépissés du vaccin contre la COVID-19 pour les vaccinations en Ontario sur le [site Web du gouvernement de l'Ontario](#).

Si les vaccins ont été reçus à l'extérieur de l'Ontario, les membres du personnel qui vivent à Toronto peuvent documenter leur(s) vaccin(s) par le biais du [portail en ligne de la Santé publique de Toronto](#).

Signaler les cas et les éclosions de COVID-19 au Bureau de santé publique de Toronto.

Les centres de garde sont toujours tenus de signaler immédiatement tout cas de COVID-19 confirmé en laboratoire parmi le personnel ou les enfants au Bureau de santé publique de Toronto par le biais du [formulaire de signalement de la COVID-19 du Bureau de santé publique de Toronto pour les établissements de garde d'enfants](#).

Enquête du Bureau de santé publique de Toronto sur les cas et les éclosions

Le Bureau de santé publique de Toronto continuera d'enquêter sur tous les cas positifs de COVID-19 liés à un centre de garde d'enfants, d'informer les contacts étroits des exigences d'auto-isollement, le cas échéant, par le biais d'une lettre, et d'informer le directeur d'école des prochaines étapes. En plus de l'information sur le statut vaccinal utilisée par les exploitants des services de garde pour les renvois provisoires de cohortes, le Bureau de santé publique de Toronto peut demander aux centres de garde de lui fournir cette information aux fins de la gestion opportune des cas, des contacts et des éclosions en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé.

Pour plus de renseignements

- Visitez le site Web du Bureau de santé publique de Toronto pour plus d'informations à l'intention des centres de garde d'enfants : toronto.ca/COVID19ChildCareInfo

Annexe A : Collecte du statut vaccinal relatif à la COVID-19 pour les enfants âgés de 12 ans et plus

(Remarque importante : Le statut vaccinal relatif à la COVID-19 est une information de santé personnelle et les centres de garde doivent demander leur propre avis juridique sur la collecte, le stockage et l'utilisation de cette information de santé personnelle conformément à la législation en vigueur. Cela implique de demander leur propre avis juridique sur tout formulaire, y compris un formulaire utilisant cet exemple de gabarit, utilisé pour recueillir les renseignements personnels sur la santé).

[Insérer l'avis de collecte du centre de garde informant l'enfant/le parent/le responsable de l'usage qui sera fait du formulaire, notamment pour aider à déterminer si les enfants sont entièrement vaccinés (si admissibles) et peuvent poursuivre leur apprentissage en personne au lieu de s'auto-isoler s'il y a un cas de COVID-19 dans le centre de garde].

1. Renseignements concernant l'enfant

Nom de famille				Prénom		
Date de naissance	Année	Mois	Jour	<input type="radio"/> Masculin	<input type="radio"/> Féminin	<input type="radio"/> Auto-identité
Adresse					Numéro de téléphone	
Centre de garde d'enfants					Classe	

2. Informations sur les vaccins contre la COVID-19

Veillez indiquer ci-dessous le type de vaccin contre la COVID-19 et la date d'administration. **Vous pouvez également joindre une copie de votre récépissé de vaccination à ce formulaire.**

- Téléchargez votre preuve de vaccination sur le [site Web du gouvernement de l'Ontario](#) si vous avez été vacciné en Ontario.
- Si vous avez une carte de santé rouge et blanche, appelez la ligne provinciale de réservation des vaccins au [1-833-943-3900](tel:1-833-943-3900) pour que le récépissé vous soit envoyé par courriel.
- Si vous avez été vacciné à l'extérieur de l'Ontario, remplissez cette [enquête](#) pour que vos vaccins soient enregistrés dans le registre de l'Ontario. Vous pouvez toujours joindre une copie ou compléter les informations ci-dessous.

Le 1er octobre 2021

L'enfant a-t-il reçu un vaccin contre la COVID-19? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Première dose : <input type="radio"/> Pfizer <input type="radio"/> Moderna <input type="radio"/> Autre _____
Date de la vaccination : (Jour/mois/année) :
Deuxième dose : <input type="radio"/> Pfizer <input type="radio"/> Moderna <input type="radio"/> Autre _____
Date de la vaccination : (Jour/mois/année) :
Troisième dose (le cas échéant) <input type="radio"/> Autre _____
Date de la vaccination : (Jour/mois/année) :

Je certifie que les informations fournies dans ce formulaire sont complètes et exactes.

Signé par l'enfant/le parent/le responsable

Date (jour/mois/année)

Retournez le formulaire rempli à l'exploitant du service de garde avant le [instructions].